CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES 2ème DIVISION

FFSA

FFSA CHAMPIONNAT DE FRANCE 2ème DIVISION RALLYE

asa LOZERE

48 EME RALLYE NATIONAL DE LOZERE

29, 30 AVRIL 1ER MAI

Photo et affiche: K.Mizar Prod. Photography

REGLEMENT PARTICULIER

GT2i

PIRELLI

C10 LAUZE BOISSONS

Florac

lozère LE DÉPARTEMENT

Clinic Auto Marvejols

la Région Languedoc Roussillon

NOTE IMPORTANTE
A L'ATTENTION DES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des Communes traversées par le RALLYE que l'A.S.A. Lozère a pu organiser et organisera encore cette année le 48ème Rallye de Lozère.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des RECONNAISSANCES du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

*Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des **ROUTES FREQUENTEES PAR DES ENFANTS** allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.*

EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :

***Reconnaissances autorisées :** de 9h00 à 17h00*

***Limitation de vitesse :** 50Km/h sur les épreuves spéciales*

30Km/h dans les agglomérations

De nombreux contrôles " RADARS " seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'au refus de départ sanctionneront les contrevenants sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement. ***Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé conformément à la réglementation en vigueur de limiter la période des reconnaissances aux dates prévues à l'article 6.2.6.p du présent règlement soit :***

les 23, 24 et 29 avril 2016

Il vous est également demandé de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, tous repères, marques, affiches panneaux sont rigoureusement interdit.

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie ; de votre comportement responsable dépend l'avenir des RALLYES.

De plus, l'épreuve traverse ou est à proximité immédiate de

<u>ZONES NATURA 2000</u> et du <u>PARC NATIONAL DES CEVENNES</u>.

Nous comptons sur vous pour faire en sorte que vos comportements soient responsables et ne nuisent pas à la protection de la faune et de la flore présente.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable 48ème Rallye de Lozère et vous remercie par avance de votre sportivité.

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes de la Coupe de France

LES ARTICLES NON REPRIS SONT CONFORMES AU REGLEMENT STANDARD

PROGRAMME HORAIRES :

Lundi 29 février Parution du règlement
Ouverture des engagements

Lundi 18 avril Clôture des engagements

Samedi 23 avril Parution du road-book

Samedi 23, dimanche 24 avril et vendredi 29 avril
de 9h00 à 17h00 Reconnaissances

Mardi 26 avril Publication de la liste des engagés

Vendredi 29 avril

de 16h00 à 20h00	Vérification des documents et des voitures suivant convocations
19h00	1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs
21h30	Publication de la liste des équipages admis au départ et de l'ordre et heures de la 1ère étape

Samedi 30 avril :

08h00	Départ de la 1ère Etape Place de la Gare Florac
à partir de 17h36 :	Arrivée de la 1ère Etape Place de la Gare Florac
19h00	Publication des résultats partiels de la 1ère Etape
20h00	Publication de la liste des admis au départ de la 2ème Etape et de l'ordre et heures de départ de la 2ème étape

Dimanche 1er mai :

8h00	Départ de la 2ème Etape Place de la Gare Florac
à partir de 16h13	Arrivée de la 2ème Etape Place de la Gare Florac
16h30	Vérifications finales
17h 45	Publication des résultats du rallye

Liste des adresses :

Tableau d'affichage Officiel :

Complexe Culturel, Avenue Jean Monestier Florac.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Complexe Culturel, Avenue Jean Monestier, salle des Commissaires Sportifs

- Vendredi : 19h00
- Samedi : 9h00 18h 30
- Dimanche : 17h15

Accueil :

Accueils : Officiels, Presse, Sponsors, Invités

Complexe Culturel Avenue Jean Monestier Florac

Direction de Course :

Complexe Culturel
Avenue Jean Monestier Florac

Salle de Presse :

Complexe Culturel
Avenue Jean Monestier Florac

Vérifications Administratives, Chargés des Relations avec les concurrents

Salle des Œuvres – 48400 FLORAC

Vérifications Techniques :

Place de l'Esplanade Florac

Remise des Prix :

Podium d'arrivée
Gare de Florac

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition :

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA LOZERE (A.S.A. LOZERE) organise les 29, 30 avril et 1er mai 2016 en qualité d'organisateur administratif le :

48ème Rallye National de Lozère

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A.
N° 135 en date du : 12 Février 2016

Comité d'Organisation:

Président : Thierry RESSOUCHE
Vice Président : Jacques PAOLI
Trésorière : Sabine PAULHAN
Secrétaire : Claude MARY
Membres : Lionel ANDRE
Philippe ARGILIER
Olivier FOLCHER
Cédric GINIER
Jérôme LAURET
Gilles LAUZE
Bernard PIC
Sébastien PIC
Manu RODRIGUES

Secrétariat du Rallye :

A.S.A. LOZERE
BP 11
48000 MENDE
Tel : 04 66 65 31 56 - Fax : 04 66 49 05 02

Adresse Postale :

A.S.A. LOZERE
B.P. 11
48001 MENDE Cedex
asalozere@yahoo.fr

Permanence du rallye et retrait du carnet d'itinéraire :

- les 23, 24, 28 et 29 avril de à 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

6, quartier la Croix Blanche - Florac
Tél. : 04 66 65 31 56

Organisateur technique :

Thierry RESSOUCHE

1.1.p Officiels du rallye :

Observateur F.F.S.A. :
Alain ROSSI

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Jean RASORI
Membres : Fabien ZYCH
Jean-Michel DEPONDT

Directeur de Course :

Pascal BATTE

Directeurs de Course Adjoints :
Sylvie ZYCH
Patrick BOUTEILLER
Nicolas BALDIT
B.B.R. : Claude MARY

Directeurs de Course délégués aux épreuves spéciales :
Carmen CORIA
(Inter)
Evelyne ROL

Médecin chef : Dr J-C DESLANDES

Commissaires techniques :
Responsable Lismon LAMBERT
Jean-Pierre ROLLAND
Yves PERIE
Jean-Louis BOSC
Yvon JOURNAUX
Michel LEBORGNE
Nicolas HINDERSCHIETT

Chargés des relations avec les Concurrents :

Gérard DURAND

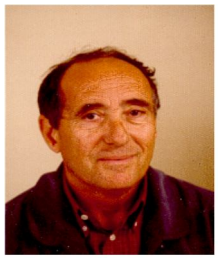
Jean-Pierre CHARDOUNAUD

Commissaires Sportifs dans les Parcs
Départ, Arrivée :
Assistance : Thierry GRAUBY
Regroupement : Thierry LEFOLL

Juges de faits :
Alain DESSENS
Jean-Luc DEVRIESE

Chargé des relations avec la presse :
Jacques RIBARD

Informatique Classements :

David GUIBLAIN

BRENNUS INFORMATIQUE

1.2.p Eligibilité :

Le 48ème Rallye National de Lozère compte pour :
- le Championnat de France des Rallyes 2ème division ,
- la Coupe de France des Rallyes Coeff. 4
- le Championnat Languedoc Roussillon des Rallyes coefficient. 4 ;
- le Challenge A.S.A. Lozère.

1.3 p Vérifications :

Les équipages engagés auront leur convocation lors de leur passage pour venir chercher le road book pour les vérifications qui auront lieu à la Salle des œuvres – 48400 FLORAC.
Les vérifications finales seront effectuées : FLORAC CONTROLE - 48400 FLORAC
Prix de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 p Demande d'engagement

Inscriptions:

Toute personne qui désire participer au 48ème Rallye National de Lozère doit adresser au secrétariat du Rallye **(cachet de la poste faisant foi)** la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, et accompagnée du règlement des droits d'engagement avant le :

Lundi 18 avril 2016 date limite

1. ***Devront également être jointes : les photocopies des licences et permis de conduire des membres de l'équipage .***
2. **Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum.**

3.1.11.1p Les droits d'engagements sont fixés à :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **650€**
- si l'engagement est reçu avant le 28 mars (cachet de la poste faisant foi) : **600€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1300€**
- équipages inscrits Championnat de France des rallyes 2ème division **550€**
- équipages 100% ASA Lozère **550€**

Avec la publicité facultative des organisateurs.

3.1.12 p : **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A et Championnat de France des Rallyes 2ème Division

ARTICLE 4.6P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000.

Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

* Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

* **Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur** qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURE

6.1p Description :

Le 48ème Rallye National de Lozère représente un parcours de 332.200Km.
Il est divisé en deux étapes et six sections.
Il comporte neuf épreuves spéciales d'une longueur totale de 162,300 Km

E.S.	Longueur	Etape1	Etape 2
1	**13,700**	**1 fois**	
2, 3	**24,200**	**2 fois**	
4, 6, 8	**18,900**		**3 fois**
5, 7, 9	**14,500**		**3 fois**

L'itinéraire et les horaires figureront dans le carnet d'itinéraire

6.2 Reconnaissances :

***6.21.* :** Dans tous les rallyes asphaltes, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum.

***6.2.2* :** .Véhicules

- Véhicules de série,
- Pneus de série homologués route (tout pneu de compétition est interdit)
- Autocollant translucide avec la mention « reconnaissance » et un numéro d'ordre remis avec le carnet

***6.2.3.* : Equipements**

- Autorisation de deux phares optionnels au maximum
- Autorisation d'un appareil de mesure (tripmaster)
- Autorisation d'un lecteur de carte
- Interdiction du casque et des écouteurs
- Autres équipements additionnels interdits

6.26.p Reconnaissances Durée

Conformément à la réglementation, en vigueur, **les reconnaissances seront autorisées seulement les 23, 24 et 29 avril inclus** dans le strict respect du Code de la route et des prescriptions figurant en préambule du présent règlement. En dehors de la période précitée elles sont strictement interdites.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont :
Commissaire de route : Chasuble jaune
Chef de Poste : Chasuble orange

7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France des Rallyes 2ème Division ayant abandonné ou mis hors

course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- **Avoir signifié par écrit**, au Chargé des Relations avec les Concurrents, **sa décision de réintégrer le Rallye, dès que possible et au plus tard avant la publication de la liste des autorisés à prendre le départ de l'étape suivante**
  Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s),

Une pénalité de DIX heures sera appliquée.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 9P CLASSEMENT

Conformes au règlement standard F.F.S.A. et Championnat de France des Rallyes 2ème Division

- 9.1P Championnat Pilotes
- 9.2P Championnat Copilotes
- 9.3P Points de Bonus

ARTICLE 10P. PRIX – COUPES

Prix :

Général :

au 1er	1100 €
au 2ème	700€
au 3ème	450€
au 4ème	300€

Classement Féminin

1 à 4 équipages au départ :	au 1er	300 €
5 équipages et plus	au 1er	650€
	au 2ème	300 €

Classement par classes

de	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 et +
au 1er	300 €	650 €	650 €	650 €
au 2ème		450 €	450 €	450 €
au 3ème		300 €	300 €	300 €
au 4ème			200€	200 €
au 5ème				150 €

Les chèques seront envoyés dans la semaine suivant l'épreuve.

Coupes :

De nombreuses coupes récompenseront les concurrents.

Deux commissaires tirés au sort seront également récompensés.

Remise des Prix :

La remise des prix se déroulera le Dimanche 1er mai au camion podium, GARE DE FLORAC au moment de l'arrivée finale.